

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION

n° 16-029

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé de nommer un secrétaire de séance, dont la mission est d'assister le Maire pour :

- la vérification du quorum
- la validité des pouvoirs
- la constatation des votes
- le bon déroulement des scrutins.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Caroline GUILBERT en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωλ ΗΑσέρ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE

Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints

MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST

(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)

Dr LETEURTRE

(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)

Mme BURET

(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)

Mme MARTIN

(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)

Mme STANC

(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)

Mme JARRY

(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)

Mme AUBEY

Mme de GEYER d'ORTH

(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)

Mme GUEVEL BADOU

(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-030**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT : COMPTE
ADMINISTRATIF 2015**

Lors de sa séance du 5 décembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de gérer le Château Guillaume le Conquérant sous la forme d'un Service Public Industriel et Commercial et d'une régie dotée de la seule autonomie financière ayant pour objet la gestion du site. Cette régie est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un Conseil d'Exploitation et un directeur.

Le règlement intérieur qui accompagne cette régie prévoit que les dépenses et recettes d'exploitation font l'objet d'un budget annexe.

70.953 visiteurs ont été accueillis au Château en 2015, soit une augmentation de 6 % (+ 3.953 visiteurs) par rapport à 2014.

Une exposition inaugurale « Panorama » a eu lieu dans les donjons du Château, du 12 octobre au 11 novembre 2015, afin d'offrir aux visiteurs, à travers la présentation des œuvres, un nouveau regard sur la création contemporaine. Ce projet a été subventionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 80 %.

Le Compte Administratif 2015 du budget-annexe du SPIC Château Guillaume-le-Conquérant retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation (+ 9.935 € : dont + 5.519 € d'achats courants et 4.000 € de partenariat lié à la construction d'un engin de levage médiéval)	71.849,62 €	Produit des entrées (+ 10 % soit 31.576 €)	336.777,69 €
Achats marchandises boutique (+ 7.508 €)	73.179,54 €	Ventes de marchandises de la boutique (+ 7 % soit 8.697 €)	133.426,87 €
Stocks boutique au 1 ^{er} janvier 2015 (+ 4.340 €)	41.698,64 €	Stocks boutique au 31 décembre 2015 (- 4.472 €)	37.226,69 €
Promotion du site (+ 16.866 €)	110.695,34 €	Participation de la Région à la Fête des Jeux	1.500,00 €
Dépenses de personnel (+ 16.746 € dont 2.693 € de refacturation du Musée des Automates au titre de 2014, 8.000 € du fait de la hausse des cotisations prévoyance et URSSAF, 900 € de cotisations mutuelle)	353.016,80 €	Participation de l'Office de Tourisme à la Fête des Jeux	2.159,07 €
Dotations aux amortissements	15.349,78 €	Subvention DRAC pour l'exposition inaugurale Panorama	4.000,00 €
Charges exceptionnelles	284,00 €	Subvention du budget principal de la Ville	210.000,00 €
		Recettes diverses	147,12 €
TOTAL DF	666.073,72 €	TOTAL RF	725.237,44 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élève à **59.163,72 €**. En incluant le résultat de l'année 2014 (63.814,31 €), la section de fonctionnement dégage un **excédent de 122.978,03 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Matériels informatiques	9.207,84 €	Dotations aux amortissements	15.349,78 €
Décors pour les Hivernales, dôme pour maquette	2.317,57 €	FCTVA	2.459,00 €
TOTAL DI	11.525,41 €	TOTAL RI	17.808,78€

Le résultat d'Investissement 2015 est de **6.283,37 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2014 (58.502,32 €), les restes à réaliser en dépenses (3.581 €) la section d'investissement laisse apparaître un **excédent de 61.204,69 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2016 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 122.978,03 € ;
- de reporter l'excédent d'investissement de 64.785,69 €.

Le Conseil d'Exploitation du SPIC, réuni le 22 février 2016, a été informé des résultats 2015.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2015 du budget annexe « SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
(Le Maire ne prend pas part au vote)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2015 du budget annexe « SPIC Château Guillaume le Conquérant »

DECIDE

d'affecter les résultats de l'exercice 2015 de la manière suivante :

- report de l'excédent de fonctionnement de 122.978,03 € ;
- report de l'excédent d'investissement de 64.785,69 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-030-DE

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016
Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016



Eric MAEÉ

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-031**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT : BUDGET
PRIMITIF 2016**

Le Budget Primitif 2016 du budget annexe « SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **946.309,72 €** dont :

- 865.978,03 € en Section de Fonctionnement,
- 80.331,69 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation (+ 14,8 k€ par rapport au CA 2015 incluant + 10,7 k€ d'entretien des équipements)	86.646,00 €	Produit des entrées (- 9,8 k€ par rapport au CA 2015)	327.000,00 €
Achats marchandises boutique (+ 16,8 k€)	90.000,00 €	Ventes de marchandises de la boutique (+ 19,6 k€)	153.000,00 €
Stocks boutique au 1 ^{er} janvier 2016	37.227,00 €	Stocks boutique au 31 décembre 2016	42.000,00 €
Promotion du site (+ 34,3 k€)	145.000,00 €	Participation de la Région à la Fête des Jeux et au 950 ^{ème} anniversaire de la Bataille d'Hastings	4.000,00 €
Dépenses de personnel (+ 17,1 k€ par rapport au CA 2015 : + 8,1 k€ liés au recrutement d'un agent à temps plein, en remplacement du mi-temps mis à disposition par le Musée des Automates et de 0,4 ETP en soutien d'un agent d'accueil ; + 4,5 k€ emplois saisonniers)	370.137,00 €	Subvention du budget principal	210.000,00 €
Dotations aux amortissements	13.656,00 €	Participation Fête des Jeux – Communauté de Communes du Pays de Falaise	7.000,00 €
Charges diverses dont 935 € d'admissions en non-valeur.	950,00 €	Excédent 2015 de fonctionnement reporté	122.978,03 €
Charges exceptionnelles (cette enveloppe est destinée, en 2016, à équilibrer le budget. Elle abondera, pour les années à venir, la section d'investissement dans le but de financer les projets de la structure).	122.362,03 €		
TOTAL DF	865.978,03 €	TOTAL RF	865.978,03 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Matériel de bureau et informatique (vidéoprojecteur scénographie ; appareil photo ; matériel entretien des bâtiments)	9.000,00 €	Excédent d'investissement 2015 reporté	64.785,69 €
Mobilier (complément signalétique ; complément système de vidéosurveillance ; matériels pédagogiques)	15.000,00 €	Dotations aux amortissements	13.656,00 €
Scénographie – Migration des données	40.000,00 €	FCTVA	1.890,00 €

Plans de sécurisation – Report 2015	1.285,00 €		
Mini tablette – Report 2015	2.296,00 €		
Diverses immobilisations corporelles (équilibre le budget)	12.750,69 €		
TOTAL DI	80.331,69 €	TOTAL RI	80.331,69 €

Le Conseil d'Exploitation du SPIC, réuni le 22 février 2016, a été informé du projet de budget 2016.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe « SPIC CHÂTEAU GUILLAUME LE CONQUERANT ».

**PAR 22 VOIX POUR
& 6 CONTRE**

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,
S. PETIT, C. GUEVEL BADOU,
H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Budget Primitif 2016 du budget annexe « SPIC Château Guillaume le Conquérant »

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016
Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MACÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION

n° 16-032

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE CAMPING : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

La Municipalité a fait le choix d'assurer la gestion du Camping Municipal sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière, chargée de l'exploitation d'un service public administratif.

Le service est financé par le produit des locations des emplacements et équilibré par une subvention du budget principal de la Ville.

En 2015, le nombre de nuitées s'est élevé à 5.798 contre 6.088 en 2014. A noter que les usagers passant par la réservation en ligne de leur séjour demeurent plus longtemps (en moyenne 3 jours contre 1,9 pour les autres).

Le Compte Administratif 2015 du budget-annexe du CAMPING présente les comptes suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement ont diminué de 25.210 € ce qui s'explique principalement par la baisse de la subvention de la Ville permettant d'équilibrer le budget (- 23.935 €), mais également par une baisse de 3 % du produit des locations (- 1.275 €).

Les dépenses ont évolué de 1 % par rapport à 2014.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation, + 3.064 € par rapport au CA 2014 : + 1.830 € de factures énergétiques + 1.560 € abattage d'arbres	19.353,35 €	Produit des locations (- 1.275 €)	42.673,95 €
Dépenses de personnel (- 2.111 € due à la baisse du nombre d'heures de saisonniers)	44.552,63 €	Subvention d'équilibre de la Ville (- 23.985 €).	12.437,00 €
Admission en non-valeur pour chèque impayé	113,87 €	Régularisation TVA	0,66 €
Dotations aux amortissements	2.860,97 €		
TOTAL DF	66.880,82 €	TOTAL RF	55.111,61 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élève à - **11.769,21 €**. En incluant le résultat de l'année 2014 (11.770,16 €), la section de fonctionnement dégage un **excédent de 0,95 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Table de ping-pong	650,00 €	Dotations aux amortissements	2.860,97 €
TOTAL DI	650,00 €	TOTAL RI	2.860,97 €

Le résultat d'Investissement 2015 est de **2.210,97 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2014 (11.107,74 €), les restes à réaliser de dépenses (2.441 €), la section d'investissement laisse apparaître un **excédent de 10.877.71 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé au Conseil Municipal, sur l'exercice 2016 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 0,95 € ;
- de reporter l'excédent d'investissement de 13.318,71 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2015 du budget annexe « CAMPING » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
(Le Maire ne prend pas part au vote)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2015 du budget annexe « Camping ».

DECIDE

d'affecter les résultats de l'exercice 2015 de la manière suivante :

- report de l'excédent de fonctionnement de 0,95 € ;
- report de l'excédent d'investissement de 13.318,71 €.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION

n° 16-033

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU CAMPING : BUDGET PRIMITIF 2016

Le Budget Primitif 2016 du budget annexe « CAMPING » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **90.412,29 €** dont :

- 74.621,29 € en Section de Fonctionnement,
- 15.791,00 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 8.820 € par rapport à 2014, due essentiellement à la hausse des charges de personnel incluant le recrutement d'un saisonnier en période de pic d'activité estivale afin de respecter la réglementation du temps de travail du gestionnaire du Camping (cf. délibération du 21 mars 2016 – Tableau des effectifs).

Les recettes augmentent de 19.510 €, compte tenu de l'ajustement de la subvention d'équilibre du budget principal.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation :	19.045,00 €	Produit des locations	43.000,00 €
Dépenses de personnel : (+ 8.441 € pour le recrutement d'un agent saisonnier 3 jours par semaine x 24 semaines)	52.994,00 €	Subvention d'équilibre de la Ville (+ 20.263 €)	31.620,00 €
Charges diverses	10,00 €	Produits divers	0,34 €
Charges exceptionnelles	100,00 €	Résultat de fonctionnement reporté	0,95 €
Dotations aux amortissements	2.444,00 €		
Virement à la section d'investissement	28,29 €		
TOTAL DF	74.621,29 €	TOTAL RF	74.621,29 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Etude stratégique de développement du Camping	13.350,00 €	Excédent d'investissement 2015 reporté	13.318,71 €
Plantation d'arbres et arbustes - Report	780,00 €	Dotations aux amortissements	2.444,00 €
Panneaux d'affichage et clôture - Reports	1.661,00 €	Virement de la section de fonctionnement	28,29 €
TOTAL DI	15.791,00 €	TOTAL RI	15.791,00 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe « CAMPING ».

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants
)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Budget Primitif 2016 du budget annexe « Camping ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. NACE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-034**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE RESTAURANT SCOLAIRE : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

L'exécution du budget-annexe du RESTAURANT SCOLAIRE, en 2015, s'établit comme suit :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le nombre de repas vendus en 2015 est de 41.651, soit une augmentation de 1.476 repas par rapport à 2014.

Le montant total des recettes a diminué de 19.662 € du fait de la baisse de la subvention de la Ville (- 33.904 €) qui permet uniquement d'équilibrer la section. En outre, la vente de repas a généré 7.991 € de recettes supplémentaires.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, ont augmenté de 21.460 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général : + 2.291 € par rapport à 2014 ainsi répartis : <ul style="list-style-type: none"> • + 2.820 € de frais de réparation du matériel ; • - 1.526 € de charges énergétiques ; • + 786 € de coût d'appel d'offre pour renouveler le marché des fournitures alimentaires 	15.749,52 €	Ventes de repas : + 7.991 € par rapport à 2014	125.439,04 €
Denrées alimentaires (stocks inclus) : + 5.116 €	52.291,18 €	Participation du SIVOM des Trois Communes :	21.175,00 €
Charges de personnel : + 17.440 € : <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement d'un congé maternité ; • 2 agents (0,2 ETP), inscrits auparavant sur le budget principal de la Ville (cf. délibération du 5 octobre 2015) 	243.215,70 €	Subvention de la Ville : - 33.904 €	102.160,00 €
Pertes sur créances éteintes : il s'agit de constater l'effacement de la dette d'une famille placée en situation de surendettement suite à une procédure de rétablissement personnel auprès de la Banque de France.	588,17 €	Participations Etat : aides accordées par l'Etat au titre des contrats uniques d'insertion et emplois d'avenir : + 5.217 €	58.621,33 €
Charges exceptionnelles	112,20 €	Diverses participations (Pôle Emploi : 82 €, Franceagrimer pour produits laitiers : 1.176 €)	1.258,15 €
Dotations aux amortissements des immobilisations	8.344,24 €	Remboursement indemnités journalières	37,00 €
		Valeur des stocks de marchandises au 31 décembre 2015	1.300,95 €
TOTAL DF	320.301,01 €	TOTAL RF	309.991,47 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élève à - **10.309,54 €**. En incluant le résultat de l'année 2014 (10.311,53 €), la section de fonctionnement dégage un **excédent de 1,99 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Matériel de cuisine	3.470,40 €	Amortissements des immobilisations	8.344,24 €
Tables de restauration	4.891,66 €	FCTVA	106,28 €
TOTAL DI	8.362,06 €	TOTAL RI	8.450,52 €

Le résultat d'Investissement 2015 est de **88,46 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2014 (15.117,92 €) la section d'investissement dégage une **capacité de financement de 15.206,38 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2016 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 88,46 € ;
- de reporter l'excédent d'investissement de 15.206,38 €.

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
(Le Maire ne prend pas part au vote)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2015 du budget annexe « Restaurant Scolaire ».

DECIDE

d'affecter les résultats de l'exercice 2015 de la manière suivante :

- report de l'excédent de fonctionnement de 88,46 € ;
- report de l'excédent d'investissement de 15.206,38 €.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Sur HACÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION

n° 16-035

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE : BUDGET PRIMITIF 2016

Le présent budget-annexe du RESTAURANT SCOLAIRE s'équilibre à hauteur de **353.075,38 €**, soit :

- 327.271,00 € en Fonctionnement,
- 25.804,38 € en Investissement.

Il a été élaboré à partir d'une estimation du nombre de repas vendus de 42.170, soit une augmentation d'environ 500 repas par rapport à 2015. Il présente les caractéristiques suivantes :

I- En SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général : + 1.522 € par rapport au réalisé 2015 du fait des dépenses d'entretien du matériel de cuisine	14.227,00 €	Vente de repas : + 1.561 €	127.000,00 €
Denrées alimentaires + 4.010 €	56.301,00 €	Participation du SIVOM des Trois Communes	21.300,00 €
Dépenses de personnel + 2.426 €	245.642,00 €	Subvention du budget général de la Ville : + 16 k€	118.246,00 €
Dotations aux amortissements	9.227,00 €	Subvention relative aux produits laitiers	801,01 €
Charges exceptionnelles dont 1.074 € suite régularisation vol encaisse	1.374,00 €	Aides accordées par l'Etat au titre des contrats aidés	58.621,00 €
Autres charges de gestion créances irrécouvrables	500,00 €	Valeur du stock de denrées alimentaires au 31 décembre 2016.	1.301,00 €
		Excédent de fonctionnement reporté 2015	1,99 €
TOTAL DF	327.271,00 €	TOTAL RF	327.271,00 €

II. En SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Mobiliers (tables, chaises)	7.000,00 €	FCTVA	1.371,00 €
Matériel de cuisine	10.000,00 €	Amortissements des immobilisations	9.227,00 €
Divers matériels (équilibre du budget)	8.804,38 €	Excédent d'investissement reporté	15.206,38 €
TOTAL DF	25.804,38 €	TOTAL RF	25.804,38 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe du RESTAURANT SCOLAIRE.

**PAR 22 VOIX POUR
& 6 ABSTENTIONS**

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,
S. PETIT, C. GUEVEL BADOU,
H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Budget Primitif 2016 du budget annexe « Restaurant Scolaire ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-035-DE

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016
Publication : 19/04/2016

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE FALAISE n° 16-035

C.M. 04.04.2016

2/2



Eric MAOÉ

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	<i>(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)</i>
Dr LETEURTRE	<i>(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)</i>
Mme BURET	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
Mme MARTIN	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)</i>
Mme STANC	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
Mme JARRY	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)</i>
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)</i>
Mme GUEVEL BADOU	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

DÉLIBÉRATION

n° 16-036

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

La Ville de FALAISE est compétente pour assurer le service d'Assainissement. Elle a pour cela recours à un délégataire de service public, la SAUR, par le biais d'un contrat d'affermage. Le mode de gestion déléguée oblige à gérer financièrement le service sous la forme d'un budget annexe, à savoir une régie dotée de la seule autonomie financière assujettie à la TVA.

Le budget annexe de l'ASSAINISSEMENT retrace ainsi les opérations patrimoniales et les opérations financières effectuées par le fermier. Son exécution, en 2015, s'établit comme suit :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de 3.602 € par rapport à 2014. En effet, le suivi et l'auto-surveillance de l'épandage des boues par l'entreprise SEDE n'a pas eu lieu en 2015 (6.226 €) puisque la prestation est désormais confiée à la société SAUR, qui facturera son service en 2016 (environ 3.000 €). Cette charge sera ensuite directement intégrée au nouveau contrat de délégation de service public.

L'augmentation de 117.952 € des recettes est due au rattrapage 2014 des subventions de l'Agence de l'Eau et des primes annuelles d'épuration 2012 et 2013.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Etude en vue de l'installation d'un assainissement pour un logement, une salle de réception et de lieux recevant du public	1.680,00 €	Contrat d'affermage avec la SAUR (- 7 % soit - 4.147 € par rapport à 2014)	53.580,70 €
Dératisation	1.700,00 €	Prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau pour deux années (sur l'activité 2012 & 2013)	102.152,46 €
Analyse de micropolluants	2.529,27 €	Subvention de l'Agence de l'Eau au titre de la qualité d'exploitation (solde 2009, 2010 et 2011)	24.590,00 €
Insertion pour annonce légale « délégation de service public Assainissement »	1.441,38 €	Produits exceptionnels (régularisation d'intérêts de 2007)	2,19 €
Divers (fournitures d'entretien, régularisation TVA)	31,61 €	Amortissement des subventions	26.583,84 €
Dotations aux amortissements	95.799,74 €		
TOTAL DF	103.182 €	TOTAL RF	206.909,19 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élève à **103.727,19 €**. En incluant le résultat de l'année 2014 (- 7.329,94 €), la section de fonctionnement dégage un **excédent de 96.397,25 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Renforcement de chaussée	14.473,00 €	Dotations aux amortissements	95.799,74 €
Réhabilitation réseau assainissement du Presbytère	13.114,31 €		
Amortissement des subventions	26.583,84 €		
Remboursement d'emprunt à l'Agence de l'Eau	9.069,78 €		
TOTAL DI	63.240,93 €	TOTAL RI	95.799,74 €

Le résultat d'investissement 2015 est de **32.558,81 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2014 (52.163,38 €), les restes à réaliser de dépenses (109.612 €) la section d'investissement présente un **besoin de financement de 24.889,81 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2016 :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :
24.889,81 € en réserve d'investissement, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
71.507,44 € d'excédent de fonctionnement reporté.
- de reporter l'excédent d'investissement de 84.722,19 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2015 du budget annexe « ASSAINISSEMENT » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
(le Maire ne prend pas part au vote)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2015 du budget annexe « Assainissement ».

DECIDE

- d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :
24.889,81 € en réserve d'investissement, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
71.507,44 € d'excédent de fonctionnement reporté.
- de reporter l'excédent d'investissement de 84.722,19 €.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σ. M. MAÇÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION

n° 16-037

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2016

Le Budget Primitif 2016 du budget annexe de l'ASSAINISSEMENT s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **572.911,88 €** dont :

- 189.142,44 € en Section de Fonctionnement,
- 383.769,44 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes, hors excédent 2015 reporté, diminuent de 84.274 € étant donné :

- le rattrapage d'une année, en 2015, du versement de la prime pour épuration et de la subvention au titre de la qualité d'exploitation versée par l'Agence de l'Eau (64.804 €).
- la baisse de la participation de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 20.870 €, qui est la conséquence directe des dotations perçues (prévoir - 30 % pour la prime pour épuration et au moins 50 % pour la subvention au titre de la qualité d'exploitation).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Frais de dératisation et de géomètre	3.000,00 €	Contrat d'affermage avec la SAUR (- 7% suite à la fermeture d'une entreprise)	50.000,00 €
Analyse de micropolluants	3.000,00 €	Prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau	35.320,00 €
Suivi et auto-surveillance épandage de boue relatif à l'exercice 2015 (dernière année car ensuite cette prestation sera intégrée au nouveau contrat de DSP SAUR)	3.000,00 €	Subvention de l'Agence de l'Eau au titre de la qualité d'exploitation	5.730,00 €
Régularisation TVA	10,00 €	Excédent d'exploitation reporté	71.507,44 €
Dépenses imprévues	975,00 €	Amortissement des subventions	26.585,00 €
Virement à la section d'investissement	75.750,44 €		
Dotations aux amortissements	103.407,00 €		
TOTAL DF	189.142,44 €	TOTAL RF	189.142,44 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Zonage d'assainissement collectif	30.000,00 €	Subvention de l'Agence de l'Eau (étude, zonage et travaux assainissement collectif)	95.000,00 €
Etude assainissement collectif	50.000,00 €	Excédent d'investissement reporté	84.722,19 €
Assainissement - rue de la Pelleterie	164.176,00 €	Dotations aux amortissements	103.407,00 €
Travaux rénovation et extension de réseaux - Reports 2015	45.436,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	24.889,81 €
Travaux rénovation et extension de réseaux (non individualisés)	58.502,44 €	Virement de la section de fonctionnement	75.750,44 €
Remboursement d'emprunt à l'Agence de l'Eau	9.070,00 €		
Amortissement des subventions	26.585,00 €		
TOTAL DI	383.769,44 €	TOTAL RI	383.769,44 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe « ASSAINISSEMENT ».

**PAR 22 VOIX POUR
& 6 CONTRE**

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,
S. PETIT, C. GUEVEL BADOU,
H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2016 du budget annexe « Assainissement ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-037a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2016

Publication : 20/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Suz MAOÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION

n° 16-038

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

La commune a pour mission d'assurer la fourniture et la distribution d'eau potable aux abonnés du service. Elle a confié cette mission de service public, par le biais d'un contrat d'affermage, à un délégataire, la SAUR, qui achète la quasi-totalité de son eau au Syndicat de Production d'Eau Potable Sud Calvados (SPEP) et, marginalement, au Syndicat du Bocage Falaisien.

Le budget annexe du « SERVICE DES EAUX » répond aux mêmes obligations que le budget annexe « ASSAINISSEMENT » (gestion déléguée par contrat d'affermage, assujettissement TVA, financement du service par une redevance payée par l'utilisateur).

L'exécution du budget-annexe de l'EAU, en 2015, s'établit comme suit :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 45.888 € en comparaison à 2014. En effet, 2015 a été la quatrième et dernière annuité du reversement du trop-perçu de la redevance de pollution domestique à l'Agence de l'Eau (46.584 €).

Les recettes laissent apparaître une diminution de 94.172 € étant donnée la reprise, en 2014, d'une provision relative au trop perçu de la redevance de pollution domestique à l'Agence de l'Eau (93.168 €).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Achat d'eau au S.P.E.P Sud Calvados (- 1.075 € par rapport à 2014)	69.799,74 €	Vente d'eau aux abonnés (- 2.724 €) par rapport à 2014	220.262,31 €
Insertion appel d'offre renouvellement affermage	1.393,38 €	Remboursement de frais de contrôle par la SAUR	4.000,00 €
Taxe foncière 2015	1.334,88 €	Remboursement de taxe foncière 2015 par la SAUR	1.334,88 €
Petites fournitures	14,94 €	Amortissement des subventions	567,20 €
Régularisation TVA	1,12 €		
Dotations aux amortissements	93.589,00 €		
TOTAL DF	166.133,06 €	TOTAL RF	226.164,39 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élève à **60.031,33 €**. En incluant le résultat de l'année 2014 (326.172,36 €), la section de fonctionnement dégage un **excédent de 386.203,69 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Installation de compteurs neufs	1.089,44 €		
Déplacement de canalisation site de l'Hôpital	9.400,00 €		
Travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue de l'Industrie	19.200,00 €		
Travaux de réfection de chaussée après renforcement du réseau d'eau potable	2.287,00 €		
Amortissement des subventions	567,20 €	Dotations aux amortissements	93.589,00 €
TOTAL DI	32.543,64 €	TOTAL RI	93.589,00 €

Le résultat d'Investissement 2015 est de **61.045,36 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2014 (375.849,22 €), et les restes à réaliser de dépenses (44.928 €), la section d'investissement dégage une **capacité de financement de 391.966,58 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2016 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 386.203,69 € ;
- de reporter l'excédent d'investissement de 436.894,58 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2015 du budget annexe « SERVICE DES EAUX » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
(le Maire ne prend pas part au vote)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2015 du budget annexe « Service des Eaux ».

DECIDE

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 386.203,69 € ;
- de reporter l'excédent d'investissement de 436.894,58 €.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160419-16-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016
Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωκ ΗΑΟΕ'

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION

n° 16-039

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX : BUDGET PRIMITIF 2016

Le Budget Primitif 2016 du budget annexe « SERVICE DES EAUX » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **1.717.759,96 €** dont :

- 597.271,69 € en Section de Fonctionnement,
- 1.120.488,27 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le prévisionnel de la section de fonctionnement a été établi de manière constante par rapport à 2015.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Achat d'eau au S.P.E.P Sud Calvados (- 7 % suite à la fermeture d'une entreprise)	65.000,00 €	Vente d'eau aux abonnés	205.000,00 €
Achat de petit équipement et honoraires	3.400,00 €	Produits divers dont le remboursement par la SAUR des frais de contrôle (4.000 €) et des taxes foncières (1.500 €)	5.500,00 €
Taxe foncière 2016	1.500,00 €		
Régularisation TVA	10,00 €		
Dépenses imprévues	5.768,00 €	Amortissement des subventions	568,00 €
Dotations aux amortissements	91.967,00 €	Excédent d'exploitation 2015 reporté	386.203,69 €
Virement à la section d'investissement	429.626,69 €		
TOTAL DF	597.271,69 €	TOTAL RF	597.271,69 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Installation de compteurs neufs et branchements d'eau potable	5.500,00 €	Subvention de l'Agence de l'Eau (renforcement des réseaux)	162.000,00 €
Renouvellement conduite AEP rue Victor Hugo - Report	16.928,00 €	Excédent d'investissement 2015 reporté	436.894,58 €
Travaux de rénovation et d'extension de réseaux : doublement de la canalisation principale d'alimentation en eau de la Ville afin de sécuriser l'alimentation en eau et permettre l'alimentation de la zone EXPANSIA dans de bonnes conditions	450.000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	429.626,69 €
Renforcement et sécurisation du réseau en centre-ville	300.000,00 €	Dotations aux amortissements	91.967,00 €
Etude Schéma eau potable	15.000,00 €		
Projets à venir	332.492,27 €		
Amortissement des subventions	568,00 €		
TOTAL DI	1.120.488,27 €	TOTAL RI	1.120.488,27 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe « SERVICE DES EAUX ».

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2016 du budget annexe « Service des Eaux ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. HADÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

<i>M. DUBOST</i>	<i>(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)</i>
<i>Dr LETEURTRE</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)</i>
<i>Mme BURET</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>Mme MARTIN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)</i>
<i>Mme STANC</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme JARRY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	
<i>Mme de GEYER d'ORTH</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)</i>
<i>Mme GUEVEL BADOU</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

DÉLIBÉRATION

n° 16-040

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE BATIMENT A ZH 115 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

L'exploitation des ateliers relais est soumise à TVA ce qui justifie leur individualisation dans des budgets annexes. Le bâtiment industriel géré au sein du budget du bâtiment « A ZH 115 » est occupé, depuis le mois de novembre 2011, par l'entreprise LOGIS NATURE.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2015	2.471,47 €	Remboursement taxe foncière 2015	2.471,47 €
Régularisation de TVA 2013	0,68 €	Produit de la location	9.286,42 €
Dotations aux amortissements	4.335,16 €	Amortissement des subventions	6.746,00 €
TOTAL DF	6.807,31 €	TOTAL RF	18.503,89 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élève à **11.696,58 €**. En incluant le résultat de l'année 2014 (22.976,51 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* constate un **excédent de 34.673,09 €**.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Ecriture comptable relative aux subventions (neutre budgétairement)	168.263,52 €	Ecriture comptable relative aux subventions (neutre budgétairement)	168.263,52 €
Amortissement des subventions	6.746,00 €	Dotations aux amortissements	4.335,16 €
TOTAL DI	175.009,52 €	TOTAL RI	172.598,68 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2015 s'élève à **-2.410,84 €**. En incluant le résultat de l'année 2014 (4.335,16 €), la *SECTION D'INVESTISSEMENT* constate un **excédent de 1.924,32 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2016 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 34.673,09 €.
- de reporter l'excédent d'investissement de 1.924,32 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2015 du budget annexe du bâtiment « A ZH 115 » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
(le Maire ne prend pas part au vote)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2015 du budget annexe du Bâtiment « A ZH 115 ».

DECIDE

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 34.673,09 €.
- de reporter l'excédent d'investissement de 1.924,32 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-040-DE

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016
Publication : 19/04/2016

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE FALAISE n° 16-040

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

C.M. 04.04.2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION

n° 16-041

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU BATIMENT A ZH 115 : BUDGET PRIMITIF 2016

Le Budget Primitif 2016 du budget annexe du bâtiment « A ZH 115 » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **146.186,41 €** dont :

- 49.926,09 € en Section de Fonctionnement,
- 96.260,32 € en Section d'Investissement.

Le présent budget a été établi :

- en tenant compte de la cession du bâtiment à la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour un montant de 90.000 € (cf. délibération du 21 mars 2016) ;
- en envisageant l'encaissement de la totalité des loyers de l'année 2016.

En conséquence, le reversement de l'excédent de la section de fonctionnement, sur le budget principal de la Ville, à hauteur de 42.980,09 €, est budgété.

Le reversement de l'excédent de la section d'investissement s'effectuera, sur le budget principal en 2017, après la clôture du budget et lors de l'affectation des résultats 2016.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2016	2.600,00 €	Remboursement taxe foncière 2016	2.600,00 €
Reliquat de TVA	10,00 €	Produit de la location	9.286,00 €
Amortissement des immobilisations	4.336,00 €	Amortissement des subventions	3.367,00 €
Reversement au budget principal de la Ville	42.980,09 €	Excédent de fonctionnement 2015 reporté	34.673,09 €
TOTAL DF	49.926,09 €	TOTAL RF	49.926,09 €

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Autres immobilisations (non individualisées)	92.893,32 €	Amortissement des immobilisations	4.336,00 €
Amortissement des subventions	3.367,00 €	Excédent d'investissement 2015 reporté	1.924,32 €
		Cession du bâtiment	90.000,00 €
TOTAL DI	96.260,32 €	TOTAL RI	96.260,32 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe du bâtiment « A ZH 115 ».

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Budget Primitif 2016 du budget annexe du Bâtiment « A ZH 115 ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Suz MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-042**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE BATIMENT C ZH 115 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le bâtiment industriel géré au sein du budget du bâtiment « C ZH 115 » est occupé, depuis le mois de novembre 2011, par l'entreprise LOGIS NATURE.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2015	1.964,08 €	Remboursement taxe foncière 2015	1.964,08 €
Régularisation de TVA	0,68 €	Produit de la location	9.286,42 €
Dotations aux amortissements	3.468,12 €	Amortissement des subventions	5.400,00 €
TOTAL DF	5.432,88 €	TOTAL RF	16.650,50 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élève à **11.217,62 €**. En incluant le résultat de l'année 2014 (24.827,60 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* constate un **excédent de 36.045,22 €**.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Ecriture comptable relative aux subventions (neutre budgétairement)	134.610,82 €	Ecriture comptable relative aux subventions (neutre budgétairement)	134.610,82 €
Amortissement des subventions	5.400,00 €	Dotations aux amortissements	3.468,12 €
TOTAL DI	140.010,82 €	TOTAL RI	138.078,94 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2015 s'élève à **- 1.931,88 €**. En incluant le résultat de l'année 2014 (3.468,12 €), la *SECTION D'INVESTISSEMENT* constate un **excédent de 1.536,24 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2016 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 36.045,22 €
- de reporter l'excédent d'investissement de 1.536,24 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2015 du budget annexe du bâtiment « C ZH 115 » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
 (le Maire ne prend pas part au vote)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 le rapport de Monsieur le Maire entendu
 & après en avoir délibéré,

APPROUVE
 le Compte Administratif 2015 du budget annexe du bâtiment « C ZH 115 ».

DECIDE
 • de reporter l'excédent de fonctionnement de 36.045,22 €
 • de reporter l'excédent d'investissement de 1.536,24 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-042-DE

Pour copie conforme,
 Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Publication : 19/04/2016

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE FALAISE n° 16-042

Pour l'"autorité Compétente"
 par délégation



Σωκ ΜΑΟΕ

TRANSMIS A LA
 PRÉFECTURE DU
 CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION

n° 16-043

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU BATIMENT C ZH 115 : BUDGET PRIMITIF 2016

Le Budget Primitif 2016 du budget annexe du bâtiment « C ZH 115 » s'équilibre, en **DÉPENSES** et en **RECETTES**, à hauteur de **127.131,46 €** dont :

- 50.125,22 € en Section de Fonctionnement,
- 77.006,24 € en Section d'Investissement.

Le présent budget a été établi :

- en tenant compte de la cession du bâtiment à la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour un montant de 72.000 € (cf. délibération du 21 mars 2016) ;
- en envisageant l'encaissement de la totalité des loyers de l'année 2016.

En conséquence, le reversement de l'excédent de la section de fonctionnement, sur le budget principal de la Ville, à hauteur de 44.545,22 €, est budgété.

Le reversement de l'excédent de la section d'investissement s'effectuera, sur le budget principal en 2017, après la clôture du budget et lors de l'affectation des résultats 2016.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2016	2.100,00 €	Remboursement taxe foncière 2016	2.100,00 €
Reliquat de TVA	10,00 €	Produit de la location	9.286,00 €
Amortissement des immobilisations	3.470,00 €	Amortissement des subventions	2.694,00 €
Reversement au budget principal de la Ville	44.545,22 €	Excédent de fonctionnement 2015 reporté	36.045,22 €
TOTAL DF	50.125,22 €	TOTAL RF	50.125,22 €

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Autres immobilisations (non individualisées)	74.312,24 €	Amortissement des immobilisations	3.470,00 €
Amortissement des subventions	2.694,00 €	Excédent d'investissement 2015 reporté	1.536,24 €
		Cession du bâtiment	72.000,00 €
TOTAL DI	77.006,24 €	TOTAL RI	77.006,24 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe du bâtiment « C ZH 115 ».

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Budget Primitif 2016 du budget annexe du Bâtiment « C ZH 115 ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MAÇÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	<i>(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)</i>
Dr LETEURTRE	<i>(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)</i>
Mme BURET	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
Mme MARTIN	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)</i>
Mme STANC	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
Mme JARRY	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)</i>
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)</i>
Mme GUEVEL BADOU	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 16-044**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE BATIMENT D ZH 115 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe du bâtiment « D ZH 115 » est actuellement occupé par la SAUR.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2015	2.471,47 €	Remboursement taxe foncière 2015	2.471,47 €
Dotations aux amortissements	4.335,16 €	Produit de la location	12.168,85 €
		Régularisation TVA	0,89 €
		Amortissement des subventions	6.750,00 €
TOTAL DF	6.806,63 €	TOTAL RF	21.391,21 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élève à **14.584,58 €**. En incluant le résultat de l'année 2014 (50.606,39 €), la **SECTION DE FONCTIONNEMENT** constate un **excédent de 65.190,97 €**.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Ecriture comptable relative aux subventions (neutre budgétairement)	168.263,52 €	Ecriture comptable relative aux subventions (neutre budgétairement)	168.263,52 €
Amortissement des subventions	6.750,00 €	Dotations aux amortissements	4.335,16 €
TOTAL DI	175.013,52 €	TOTAL RI	172.598,68 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2015 s'élève à - **2.414,84 €**. En incluant le résultat de l'année 2014 (4.335,16 €), la **SECTION D'INVESTISSEMENT** constate un **excédent de 1.920,32 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2016 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 65.190,97 €
- de reporter l'excédent d'investissement de 1.920,32 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2015 du budget annexe du bâtiment « D ZH 115 » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
 (le Maire ne prend pas part au vote)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
 & après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2015 du budget annexe du bâtiment « D ZH 115 ».

DECIDE

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 65.190,97 €
- de reporter l'excédent d'investissement de 1.920,32 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-044-DE

Pour copie conforme,
 Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Publication : 19/04/2016

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE FALAISE n° 16-044

Pour l'"autorité Compétente"
 par délégation



Eric MAOË

TRANSMIS A LA
 PRÉFECTURE DU
 CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

C.M. 04.04.2016

2/2

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION

n° 16-045

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU BATIMENT D ZH 115 : BUDGET PRIMITIF 2016

Le Budget Primitif 2016 du budget annexe du bâtiment « D ZH 115 » s'équilibre, en **DÉPENSES** et en **RECETTES**, à hauteur de **179.483,29 €** dont :

- 83.226,97 € en Section de Fonctionnement,
- 96.256,32 € en Section d'Investissement.

Le présent budget a été établi :

- en tenant compte de la cession du bâtiment à la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour un montant de 90.000 € (cf. délibération du 21 mars 2016) ;
- en envisageant l'encaissement de la totalité des loyers de l'année 2016.

En conséquence, le reversement de l'excédent de la section de fonctionnement, sur le budget principal de la Ville, à hauteur de 76.380,97 € est budgété.

Le reversement de l'excédent de la section d'investissement s'effectuera, sur le budget principal en 2017, après la clôture du budget et lors de l'affectation des résultats 2016.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2015	2.500,00 €	Produit de la location	12.169,00 €
Reliquat de TVA	10,00 €	Remboursement taxe foncière	2.500,00 €
Amortissement des immobilisations	4.336,00 €	Amortissement des subventions	3.367,00 €
Reversement au budget principal	76.380,97 €	Excédent de fonctionnement 2015 reporté	65.190,97 €
TOTAL DF	83.226,97 €	TOTAL RF	83.226,97 €

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Autres immobilisations (non individualisées)	92.889,32 €	Amortissement des immobilisations	4.336,00 €
Amortissement des subventions	3.367,00 €	Excédent d'investissement 2015 reporté	1.920,32 €
		Cession du bâtiment	90.000,00 €
TOTAL DI	96.256,32 €	TOTAL RI	96.256,32 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe du bâtiment « D ZH 115 ».

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2016 du budget annexe du bâtiment « D ZH 115 ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωλ. ΜΑαε'

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-046**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE CLOS SAINT GEORGES » : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les créations de lotissements à usage d'habitation doivent être gérées en budget-annexe. En effet, il est nécessaire de connaître le coût final de l'opération, cela relève d'une obligation fiscale (assujettissement TVA) et la gestion du service fait l'objet d'une comptabilité particulière des stocks de terrains.

Le Compte Administratif 2015 du budget-annexe du lotissement « LE CLOS SAINT GEORGES » retrace le suivi des travaux de viabilisation du lotissement, situé sur la Venelle Saint-Georges.

Le montant des travaux s'élève à hauteur de 66.833,20 €.

En outre, quatre parcelles sur les cinq ont été vendues pour un montant total de 189.560 €.

Les autres écritures sont des opérations d'ordre purement comptable, relatives à la gestion des stocks de terrains.

La SECTION DE FONCTIONNEMENT dégage un **déficit de 4.746,56 €**.

La SECTION D'INVESTISSEMENT, quant à elle, dégage un **déficit de 17.143,60 €**.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Il est proposé, sur l'exercice 2016 :

- de reporter le déficit de fonctionnement de 4.746,56 €
- de reporter le déficit d'investissement de 17.143,60 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2015 du budget annexe du lotissement « LE CLOS SAINT GEORGES » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
(Le Maire ne prend pas part au vote)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2015 du budget annexe du Lotissement « Le Clos Saint Georges ».

DECIDE

- de reporter le déficit de fonctionnement de 4.746,56 €
- de reporter le déficit d'investissement de 17.143,60 €.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-047**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE CLOS SAINT GEORGES » : BUDGET
PRIMITIF 2016**

Le Budget Primitif 2016 du budget-annexe du lotissement « LE CLOS SAINT-GEORGES », dont l'objet est la viabilisation de cinq parcelles situées sur la Venelle Saint-Georges en vue de leur revente, s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **96.435,68 €**. Une seule parcelle sur les cinq est toujours en vente.

Il s'agira, en 2016, d'enregistrer éventuellement la vente de la dernière parcelle (45.000 €) ainsi que le paiement des dernières prestations d'aménagement.

Les autres inscriptions budgétaires incluent le report des résultats 2015 et les opérations comptables de stocks.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe du lotissement « LE CLOS SAINT GEORGES ».

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2016 du budget annexe du lotissement « Le Clos Saint Georges ».

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Swc HADE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-048**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES FIEFFES » : COMPTE ADMINISTRATIF
2015**

Le budget annexe du lotissement « LES FIEFFES » retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement située au sud du Lycée Professionnel de Guibray.

En 2015, les écritures ont été des opérations d'ordre purement comptable, relatives à la gestion des stocks de terrains.

La SECTION DE FONCTIONNEMENT dégage un **excédent cumulé de 0,36 €**.

La SECTION D'INVESTISSEMENT, quant à elle, dégage **un besoin de financement de 163.808,66 €**, incluant le déficit 2014 reporté.

Ce besoin de financement sera compensé par les ventes à venir des parcelles du lotissement.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Il est proposé, sur l'exercice 2016 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 0,36 € ;
- de reporter déficit d'investissement de 163.808,66 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2015 du budget annexe du lotissement « LES FIEFFES » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
(le Maire ne prend pas part au vote)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2015 du budget annexe du Lotissement « Les Fieffés ».

DECIDE

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 0,36 € ;
- de reporter déficit d'investissement de 163.808,66 €.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. MARE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-049**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES FIEFFES » : BUDGET PRIMITIF 2016

Le Budget Primitif 2016 du budget annexe du lotissement « LES FIEFFES » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **1.583.064,74 €** dont :

- 709.630,72 € en Section de Fonctionnement,
- 873.434,02 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

En fonctionnement, le montant des travaux d'aménagement et de viabilisation est budgété à hauteur de 545.812,06 €.

Les autres inscriptions budgétaires incluent le report des résultats 2015 et les opérations comptables de stocks.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe du lotissement « LES FIEFFES ».

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2016 du budget annexe du lotissement « Les Fieffés ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric HADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-050**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

COMPTES DE GESTION 2015 : BUDGETS ANNEXES

Madame le Receveur Municipal a établi les Comptes de Gestion des budgets-annexes suivants :

- du Restaurant Scolaire,
- du Camping,
- du SPIC Château Guillaume-le-Conquérant,
- de l'Assainissement,
- du Service des Eaux,
- des lotissements éco-quartiers « Chemin des Fieffés » et « Le Clos Saint-Georges »,
- des Bâtiments A ZH 115, C ZH 115, D ZH 115 et ZH 29 pour l'exercice 2015, comptes qui retracent les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisés au cours de l'exercice budgétaire.

Conformément à l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de débattre et d'arrêter ces Comptes de Gestion, sauf règlement définitif par la Chambre Régionale des Comptes.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'arrêter les Comptes de Gestion 2015 énumérés ci-dessus.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ARRETE

les Comptes de Gestion 2015 des budgets annexes suivants :

- Restaurant Scolaire,
- Camping,
- SPIC Château Guillaume-le-Conquérant,
- Assainissement,
- Service des Eaux,
- lotissements éco-quartiers « Chemin des Fieffés » et « Le Clos Saint-Georges »,
- bâtiments A ZH 115, C ZH 115, D ZH 115 et ZH 29

pour l'exercice 2015, comptes qui retracent les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisés au cours de l'exercice budgétaire.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016



Stéphane HADÉ

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-051**

DIRECTION DES
SERVICES CITOYENNETÉ
& RELATIONS
PUBLIQUES

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES POUR 2016

En application des dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Ces subventions sont de deux natures :

- Les participations dites obligatoires :
 - o par un engagement contractuel comme le RELAIS CULTUREL RÉGIONAL,
 - o du fait de dispositions législatives : CCAS, CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'INSTITUTION SAINTE TRINITÉ
 - o au titre de l'action sociale : AMICALE DU PERSONNEL ;
- Les subventions aux associations.

La Ville de FALAISE souhaite maintenir au mieux sa contribution en faveur du dynamisme local des associations et leur apporter l'aide qu'elles attendent pour soutenir leur action. Cependant, elle demeure contrainte budgétairement et, comme l'année dernière et hormis quelques attributions à titre exceptionnel, l'enveloppe globale du crédit annuel alloué aux associations est figée. Toute demande supplémentaire ou nouvelle doit être justifiée par un véritable intérêt local, qu'il soit ponctuel ou permanent.

I- Participations obligatoires (- 14 920 €)

La subvention à L'AMICALE DU PERSONNEL revient à son niveau de 2014 de 12 000 €. Pour rappel, elle avait été augmentée en 2015 de manière exceptionnelle pour les festivités du 40^{ème} anniversaire de la création de cette association.

La somme attribuée à L'INSTITUTION SAINTE TRINITE est baissée mécaniquement afin de tenir compte de la baisse des effectifs des enfants falaisiens (- 2 789 €).

II- Subventions aux associations (+ 7 526 €)

- **Education / Formation : 1 000 €**

Toutes les aides sont maintenues et arrondies à la dizaine d'euros supérieure.

- **Solidarité : 7 900 €**

- **Culture : 141 856 € (- 5 544 €)**

En 2015, trois aides exceptionnelles avaient été octroyées à l'ACCORDEON CLUB (1 000 €), l'HARMONIE COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE FALAISE (1 000 €) et LES AMIS D'ANDRE LEMAITRE (2.000 €). Elles ne sont donc pas reconduites.

Il a été proposé au Conseil Municipal de ramener la subvention au Musée des Automates à son montant initial de 61 000 € et de lui accorder en sus une aide complémentaire exceptionnelle de 5 000 € pour le renouvellement du parc informatique.

L'ensemble des autres aides sont maintenues au même niveau, hormis le Cinéma L'ENTRACTE sur la proposition de l'association.

- **Sports : 170 765 € (+ 2 280)**

L'enveloppe de 150 000 € pour les associations membres de l'ESF est maintenue ; son individualisation fera l'objet d'une délibération indépendante.

En 2015, suite à la dissolution de la section ROLLER, il avait été décidé de conserver la somme qui devait lui être attribuée (1 465 €) dans l'hypothèse où une section aurait eu un besoin complémentaire urgent pendant l'année. Aucune demande n'ayant été formulée, cette somme est toujours disponible. Il est donc proposé de la verser cette année au Comité Directeur qui a fait une demande pour acquérir un logiciel de paie.

- **Vie locale : 8 710 € (- 292€)**

L'enveloppe dédiée aux associations Vie Locale en 2015 était de 9 002 €.

La baisse s'explique par la dissolution de l'association de la Fontaine Couverte.

Par ailleurs, la subvention versée à l'association GUIBRAY ANIMATION est baissée de 100 € à sa demande.

En outre, il est proposé d'augmenter la subvention de l'UCIA du fait du nombre croissant d'adhérents et leur active participation à la dynamisation du commerce local.

• **Rénovation Habitat : 10 417 €**

Cette aide nouvelle a été approuvée par la délibération en date du 1^{er} février 2016.

Le tableau en annexe détaille l'ensemble de ces subventions.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le montant des subventions versées aux associations et établissements publics nommés dans l'annexe jointe ;
- autoriser le versement des subventions
- charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 VOTANTS**

*EXCEPTION POUR
VOTE SUBVENTION
ENSEIGNEMENT
PRIVE :*

**19 VOIX POUR &
9 ABSTENTIONS**

(Th. DUBOST, P. BARTHE,
C. GUILBERT, J. LE BRET,
B. LEBAILLY, S. PETIT,
C. GUEVEL BADOU,
H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

*EXCEPTION POUR
VOTE SUBVENTION
CHATEAU
GUILLAUME LE*

CONQUERANT :

**22 VOIX POUR &
6 CONTRE**

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,
S. PETIT, C. GUEVEL BADOU,
H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le montant des subventions versées aux associations et établissements publics nommés dans l'annexe jointe.

AUTORISE

le versement de ces subventions.

CHARGE

Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2016

Publication : 21/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωκ ΗΑΟΕ'

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 21 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION

n° 16-052

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

CONVENTION D'ENTRETIEN DES SANITAIRES PUBLICS

Les sanitaires publics ont été mis en service en été 2015 et la Ville en assure l'entretien ; il convient de régulariser cette situation par la signature d'une convention.

Suivant le projet de convention joint en annexe :

- La Communauté de Communes du Pays de Falaise reste propriétaire des éléments mobiliers et immobiliers ; les contrats de garantie qui leur sont associés demeurent de sa responsabilité.
- En qualité de propriétaire et au sens de l'article 606 du Code Civil, les travaux de grosses réparations et de gros entretien, qui permettent de prolonger la durée de vie des biens, sont à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

La Ville de Falaise assurera l'ensemble des opérations liées au fonctionnement et à l'entretien des sanitaires publics, à savoir notamment :

- Ouverture quotidienne durant toute l'année
- Nettoyage des locaux
- Entretien et petites réparations
- Fourniture des différents consommables (papier, savon, balai, produits d'entretien).

L'eau et l'électricité sont à la charge de la Communauté de Communes.

La convention est conclue pour une durée de cinq ans.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

la convention d'entretien des sanitaires publics entre la Ville de Falaise et la Communauté de Communes du Pays de Falaise,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2016

Publication : 21/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωκ ΗΑΟΕ'

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 21 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION

n° 16-053

DIRECTION DES
SERVICES CITOYENNETÉ
& RELATIONS
PUBLIQUES
SERVICE CULTUREL

CONVENTION TRIENNALE « DANSE DE TOUS LES SENS »

L'association Chorège organise sa 14^{ème} édition de la « DANSE DE TOUS LES SENS », du 25 au 30 avril 2016.

Ce festival participe au rayonnement culturel et économique du territoire. Il répond ainsi aux objectifs :

- de diffusion des spectacles de danse contemporaine,
- de sensibilisation de tous les publics à la danse contemporaine, notamment les plus jeunes et les amateurs via « La Grande Rencontre »,
- d'organisation des actions de médiation.

Au cours des 3 dernières éditions, le nombre de spectateurs n'a cessé de croître :

- 2013 : 4 562 spectateurs dont 1 300 spectateurs sur « La Grande Rencontre »,
- 2014 : 5 692 spectateurs dont 2 100 spectateurs sur « La Grande Rencontre »
- 2015 : 6 409 spectateurs dont 2 500 spectateurs sur « La Grande Rencontre ».

Chaque édition accueille une dizaine de compagnies professionnelles sur l'ensemble du festival et 6 à 7 lors de la Grande Rencontre.

L'édition 2016 aura pour thème « Matières Premières » et 9 ou 10 compagnies professionnelles sont invitées dont la compagnie belge « Claudio Stellato » et la compagnie « Moi Peau/ Sébastien Laurent chorégraphe et photographe normand ».

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Falaise accompagne l'Association Chorège par la mise à disposition de moyens matériels et humains pour la bonne réalisation de la manifestation.

La convention conclue en 2013 arrive à échéance.

La Commission Culturelle a émis un avis favorable le 24 mars 2016.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir renouveler la convention de partenariat pour une durée de 3 ans (2016-2018) dans les mêmes termes.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ

de renouveler la convention de partenariat avec l'association Chorège dans le cadre du festival « Danse de Tous les Sens », pour une durée de trois ans (2016-2018).

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2016
Publication : 21/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. MACE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 21 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION

n° 16-054

DIRECTION DES
SERVICES CITOYENNETÉ
& RELATIONS
PUBLIQUES
SERVICE CULTUREL

SALON DES ARTISTES INDEPENDANTS DE BASSE NORMANDIE

A l'occasion de l'exposition du « SALON DE PRINTEMPS » organisée par l'association des « Artistes Indépendants de Basse-Normandie », la Ville de FALAISE finance le « prix de la Ville » et le « prix du Public ».

Les montants des prix attribués en 2015 étaient les suivants :

- Prix de la VILLE = dotation de 100,00 €
- Prix du PUBLIC = dotation de 50,00 €

Cette année, l'exposition aura lieu du 21 mai au 5 juin 2016 au Château de la Fresnaye.

La Commission Culturelle a émis un avis favorable le 24 mars 2016.

Il a été proposé de renouveler les montants attribués en 2015 pour l'année 2016, à savoir :

- Prix de la VILLE = dotation de 100,00 €
- Prix du PUBLIC = dotation de 50,00 €

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

RENOUVELLE

pour l'année 2016, les montants attribués en 2015 pour le Salon de Printemps des Artistes Indépendants de Basse Normandie, à savoir :

- Prix de la VILLE = dotation de 100,00 €
- Prix du PUBLIC = dotation de 50,00 €

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2016

Publication : 21/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Sve MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 21 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION

n° 16-055

DIRECTION DES
SERVICES CITOYENNETÉ
& RELATIONS
PUBLIQUES
SERVICE CULTUREL

ACTUALISATION DE LA CHARTE DU RESEAU NORMAND DES ARTS DE LA RUE

La Ville de FALAISE fait partie du RESEAU NORMAND DES ARTS DE LA RUE (RENAR) depuis 2013. Le réseau regroupe plusieurs entités normandes qui ont pour mission l'organisation de festivals des Arts de la Rue.

Les objectifs du réseau sont les suivants :

- s'informer,
- assurer une programmation de spectacles dans le cadre d'une tournée coordonnée entre les partenaires,
- partager les dépenses,
- communiquer.

Dans le cadre de son fonctionnement, le Réseau Normand des Arts de la Rue développe un nouvel objectif portant sur l'accompagnement de compagnies en création. Il s'agit, pour les partenaires, d'accueillir des compagnies, en résidence de création, sur son territoire.

A ce titre, dans le cadre des Faltaisies, il sera accueilli la compagnie « Le Ballon Vert », du 4 au 8 avril 2016, pour le second volet de son projet OCTOPUS, théâtre radiophonique. Le premier volet sera programmé le samedi 6 août 2016.

La Commission Culturelle a émis un avis favorable le 24 mars 2016.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'accepter la réactualisation de la Charte RENAR.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

RENOUVELLE

pour l'année 2016, les montants attribués en 2015 pour le Salon de Printemps des Artistes Indépendants de Basse Normandie, à savoir :

- Prix de la VILLE = dotation de 100,00 €
- Prix du PUBLIC = dotation de 50,00 €

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2016

Publication : 21/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. HADÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 21 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION

n° 16-056

DIRECTION SERVICES
EDUCATIFS &
SOLIDAIRES
SERVICE DES SPORTS

AVANCES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Afin de calculer la répartition des subventions sportives pour les années 2016 – 2017 – 2018, les associations devaient remettre leurs données pour fin février. Plusieurs d'entre-elles n'ont transmis leur dossier que fin mars et il n'a donc pas été possible de finaliser la nouvelle répartition de l'enveloppe, d'autant plus qu'il a été constaté quelques écarts importants entre les simulations 2015 et le tableau 2016. Ce dossier devra, de plus, faire l'objet d'une analyse par la prochaine Commission des Sports.

Afin de ne pas pénaliser les finances des associations il est proposé au Conseil Municipal de verser, à titre provisoire, une aide comprise entre environ 50 % et 70 % de la subvention 2015. La répartition définitive sera présentée au Conseil Municipal de juin 2016.

Il est donc proposé d'individualiser ce premier versement de la manière suivante :

	Subvention 2015	1 ^{er} versement 2016		
		50 %	60 %	70 %
Animation motocycliste	1 266 €	650 €	760 €	900 €
Athlétisme	4 047 €	2 000 €	2 400 €	2 800 €
Badminton	4 038 €	2 000 €	2 400 €	2 800 €
Ball-trap	8 432 €	4 200 €	5 000 €	5 900 €
Basket-ball	3 931 €	2 000 €	2 400 €	2 800 €
Dynamic Gym	757 €	380 €	450 €	500 €
Escalade	3 410 €	1 700 €	2 000 €	2 400 €
Escrime	3 849 €	1 900 €	2 300 €	2 700 €
Family Roller	0	0	-	-
Football *	26 990 €	13 500 €	16 200 €	19 000 €
Gymnastique	13 591 €	6 800 €	8 000 €	9 500 €
Gymnastique volontaire	160 €	80 €	100 €	110 €
Handball	46 002 €	23 000 €	27 600 €	32 200 €
Judo Jujitsu	5 906 €	3 000 €	3 500 €	4 100 €
Karaté	2 145 €	1 000 €	1 300 €	1 500 €
Kishindo	471 €	230 €	280 €	330 €
Musculation	331 €	160 €	200 €	230 €
Natation	5 865 €	3 000 €	3 500 €	4 100 €
Pétanque	2 942 €	1 500 €	1 750 €	2 050 €
Sport Boules	222 €	110 €	130 €	150 €
Tennis	3 395 €	1 700 €	2 000 €	2 380 €
Tennis de Table	4 348 €	2 000 €	2 600 €	3 000 €
Tir-à-l'arc	4 495 €	2 000 €	2 700 €	3 100 €
Volley-ball	654 €	320 €	400 €	450 €
V.T.T.	533 €	260 €	300 €	370 €
Yoga	755 €	370 €	450 €	530 €
TOTAL	148.535 €	73.860 €	88 720 €	103 900 €

* Pour l'ESF Football, il convient de déduire de cette somme l'avance de 9 000 € accordée par délibération du 1^{er} février 2016.

Il a donc été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le versement d'une avance de 70 % de subvention sportive, conformément au tableau présenté en séance ;
- autoriser le versement des subventions ;
- charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**PAR 22 VOIX POUR
& 6 ABSTENTIONS**

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,
S. PETIT, C. GUEVEL BADOU,
H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le montant des avances de subventions versées aux associations sportives

AUTORISE

le versement de ces avances, fixées à 70 % de la subvention attribuée en 2015, dans l'attente de la répartition définitive qui sera présentée lors du Conseil Municipal de juin prochain et suivant le tableau suivant :

	Subvention 2015	Avance de 70 %
Animation motocycliste	1 266 €	900 €
Athlétisme	4 047 €	2 800 €
Badminton	4 038 €	2 800 €
Ball-trap	8 432 €	5 900 €
Basket-ball	3 931 €	2 800 €
Dynamic Gym	757 €	500 €
Escalade	3 410 €	2 400 €
Escrime	3 849 €	2 700 €
Family Roller	0	-
Football *	26 990 €	19 000 €
Gymnastique	13 591 €	9 500 €
Gymnastique volontaire	160 €	110 €
Handball	46 002 €	32 200 €
Judo Jujitsu	5 906 €	4 100 €
Karaté	2 145 €	1 500 €
Kishindo	471 €	330 €
Musculation	331 €	230 €
Natation	5 865 €	4 100 €
Pétanque	2 942 €	2 050 €
Sport Boules	222 €	150 €
Tennis	3 395 €	2 380 €
Tennis de Table	4 348 €	3 000 €
Tir-à-l'arc	4 495 €	3 100 €
Volley-ball	654 €	450 €
V.T.T.	533 €	370 €
Yoga	755 €	530 €
TOTAL	148.535 €	103 900 €

CHARGE

Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-056a-DE

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2016
Publication : 25/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωκ ΜΑΘΕ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 21 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION FOURNITURE D'ÉNERGIE : GROUPEMENT DE COMMANDE

n° 16-057

DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE

Dans le cadre de la disparition progressive des tarifs régulés de l'énergie, la Ville de FALAISE a adhéré aux groupements de commande du SDEC Energie pour la fourniture d'énergies (gaz et électricité, éclairage public, bâtiments, bornes de recharge pour véhicules électriques).

Ces groupements ont permis de passer des marchés avec des fournisseurs d'énergie à des tarifs avantageux. L'économie cumulée est de plus de 2 M€ par an à l'échelle de l'ensemble des membres du groupement.

Les marchés de fourniture arrivant à échéance le 31 décembre 2016, il y a lieu de renouveler la consultation et, par voie de conséquence, l'adhésion aux groupements de commande correspondants avant le 1^{er} juin 2016.

L'acte constitutif de ces groupements, qu'il convient d'approuver, est joint en annexe. Il couvre le même périmètre que les groupements précédents.

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acte constitutif des groupements de commandes pour :
 - ✓ la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés ;
 - ✓ la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les bâtiments et services associés ;
 - ✓ la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les installations :
 - d'éclairage public,
 - de feux tricolores,
 - de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'acte constitutif des groupements de commandes pour :

- ✓ la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés ;
- ✓ la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les bâtiments et services associés ;
- ✓ la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les installations :
 - d'éclairage public,
 - de feux tricolores,
 - de bornes de recharge pour véhicules électriques

AUTORISE

Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 21 AVRIL 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2016

Publication : 21/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωκ. ΜΑΘΕ'

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-058**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

BUDGET ANNEXE BATIMENT ZH 29 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe du bâtiment « ZH 29 » est actuellement occupé par l'entreprise MONDIAL DECO.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2015, une provision de 20.000 € a été constituée afin de couvrir un risque d'impayé (cf. délibération du 5 octobre 2015).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2015	5.817,10 €	Remboursement taxe foncière 2015	5.817,10 €
Contrat de télésurveillance	441,81 €	Produit de la location	18.262,02 €
Régularisation TVA	0,10 €	Remboursement contrat télésurveillance	439,93 €
Provision pour risques	20.000,00 €	Amortissement des subventions	4.044,00 €
Dotations aux amortissements	2.672,89 €		
TOTAL DF	28.931,90 €	TOTAL RF	28.563,05 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élève à - 368,85 €. En incluant le résultat de l'année 2014 (80.938,19 €), la *SECTION DE FONCTIONNEMENT* constate un **excédent de 80.569,34 €**.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Ecriture comptable de transfert relative aux subventions (neutre budgétairement)	100.958,11 €	Ecriture comptable de transfert relative aux subventions (neutre budgétairement)	100.958,11 €
Amortissement des subventions	4.044,00 €	Dotations aux amortissements	2.672,89 €
TOTAL DI	105.002,11 €	TOTAL RI	103.631,00 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2015 s'élève à - 1.371,11 €. En incluant le résultat de l'année 2014 (2.672,89 €), la *SECTION D'INVESTISSEMENT* constate un **excédent de 1.301,78 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2016 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 80.569,34 €.
- de reporter l'excédent d'investissement de 1.301,78 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2015 du budget annexe du bâtiment « ZH 29 » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
(Le Maire ne prend pas part au vote)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à huis clos
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2015 du budget annexe du bâtiment « ZH 29 ».

DECIDE

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 80.569,34 €.
- de reporter l'excédent d'investissement de 1.301,78 €.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. MACE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION

n° 16-059

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU BATIMENT ZH 29 : BUDGET PRIMITIF 2016 ET
CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES
EXCEPTIONNELS**

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe du bâtiment « ZH 29 » est actuellement occupé par l'entreprise MONDIAL DECO.

Le comptable public attire de nouveau notre attention sur des difficultés de recouvrement liées à la situation financière du débiteur.

En application du principe comptable de prudence et du 29° de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à perdre une somme d'argent significative.

Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé, soit 61.793 €, venant se cumuler à la précédente de 20.000 € en 2015.

Le Budget Primitif 2016 du budget annexe « BATIMENT ZH 29 » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **219.328,12 €** dont :

- 107.353,34 € en Section de Fonctionnement,
- 111.974,78 € en Section d'Investissement.

Le présent budget a été établi :

- en tenant compte de la cession du bâtiment à la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour un montant de 108.000 € (cf. délibération du 21 mars 2016) ;
- en envisageant l'inscription de la totalité des loyers de l'année 2016 ;
- en constituant une provision de 61.793 € pour risque d'impayé.

En conséquence, le reversement de l'excédent de la section de fonctionnement, sur le budget principal de la Ville, à hauteur de 36.377,34 €, est budgété.

Le reversement de l'excédent de la section d'investissement s'effectuera, sur le budget principal en 2017, après la clôture du budget et lors de l'affectation des résultats 2016.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2016 et contrat de télésurveillance	6.500,00 €	Produit de la location	18.262,00 €
Reliquat de TVA	10,00 €	Remboursement taxe foncière 2015 et contrat de télésurveillance	6.500,00 €
Provision pour dépréciation	61.793,00 €	Amortissement des subventions	2.022,00 €
Amortissement des immobilisations	2.673,00 €	Excédent de fonctionnement 2015 reporté	80.569,34 €
Reversement au budget principal de la Ville	36.377,34 €		
TOTAL DF	107.353,34 €	TOTAL RF	107.353,34 €

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Autres immobilisations (non individualisées)	109.952,78 €	Amortissement des immobilisations	2.673,00 €
Amortissement des subventions	2.022,00 €	Excédent d'investissement 2015 reporté	1.301,78 €
		Cession du bâtiment	108.000,00 €
TOTAL DI	111.974,78 €	TOTAL RI	111.974,78 €

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Budget Primitif 2016 du budget annexe du bâtiment « ZH 29 » ;
- de constituer une provision semi-budgétaire de droit commun pour risques et charges exceptionnels, de 61.793 €, pour couvrir le risque d'impayé.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à huis clos
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Budget Primitif 2016 du budget annexe du Bâtiment « ZH 29 »

DECIDE

de constituer une provision semi-budgétaire de droit commun pour risques et charges exceptionnels, de 61.793 €, pour couvrir le risque d'impayé.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Publication : 19/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωc HAcé

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-060**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES FINANCES

**PRODUITS IRRECOURABLES : ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGETS
ANNEXES**

Certains titres de recettes peuvent se révéler irrécouvrables, en raison de l'insolvabilité du débiteur, de la caducité de la créance ou de la disparition du débiteur.

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Madame le Receveur Municipal a transmis à la commune la liste des titres de recettes, annexée à la présente délibération, qui ne peuvent plus être recouverts et pour lesquels elle demande l'admission en non-valeur.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du Conseil Municipal.

I- Budget annexe SPIC Château Guillaume le Conquérant

Les recettes à admettre en non-valeur s'élèvent à 935,44 € et se déclinent comme suit :

MOTIF DE LA PRESENTATION EN ADMISSION EN NON-VALEUR	EXERCICE CONCERNE	MONTANT
Poursuite sans effet	2011	56,00 €
Irrécouvrable	2011	484,94 €
	2012	304,00 €
	2013	90,50 €
TOTAL		935,44 €

II- Budget annexe Restaurant Scolaire

Les recettes à admettre en non-valeur s'élèvent à **27,20 €**. Elles concernent une personne pour une facturation de repas de septembre et octobre 2013. La Trésorerie de FALAISE estime que les poursuites n'aboutiront pas.

A l'appui de ces demandes, et avec le concours des services de l'ordonnateur, le Receveur fournit les justificatifs qui permettent de proposer l'admission en non-valeur.

En conséquence, il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'admettre une non-valeur pour un montant de 935,44 € représentant 10 titres de recettes sur le budget annexe SPIC Château Guillaume le Conquérant ;
- d'admettre une non-valeur, représentant un titre de 2013, pour un montant de 27,20 €, sur le budget annexe du Restaurant Scolaire.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à huis clos,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ADMET

une non-valeur pour un montant de 935,44 € représentant 10 titres de recettes sur le budget annexe SPIC Château Guillaume le Conquérant ;

ADMET

une non-valeur, représentant un titre de 2013, pour un montant de 27,20 €, sur le budget annexe du Restaurant Scolaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-060-DE

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2016

Publication : 21/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 21 AVRIL 2016



LIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE FALAISE n° 16-060

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

DÉLIBÉRATION

n° 16-061

DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE

SUBVENTION AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Dans le cadre des travaux d'investissement prévus sur le réseau d'eau de la Ville de FALAISE, est inscrit au budget faisant l'objet d'une autre délibération le doublement sur 1 600 m de la canalisation d'alimentation cheminant sous la rue de l'Industrie.

Il a pour but l'amélioration quantitative et qualitative de l'alimentation de la zone Nord de FALAISE et, notamment, les zones de l'Attache et d'Expansia, aujourd'hui insuffisantes et susceptibles de contrarier de nouvelles implantations industrielles ou le développement des activités existantes.

L'étude hydraulique qui recommande cette opération prévoit également la création d'une réserve de 1 000 m³ dans le secteur de l'Attache, qui fera l'objet d'une délibération ultérieure après étude technique. Les principes de ces aménagements sont illustrés sur les plans joints au présent rapport.

Outre la meilleure qualité de la fourniture d'eau que ces investissements produiront, la protection incendie sera assurée dans des conditions nettement améliorées. Enfin, la possibilité de mailler les réseaux à partir de la nouvelle réserve sécurisera la fourniture de l'eau dans FALAISE même.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie est susceptible de contribuer financièrement à l'opération, à hauteur de 20 % du montant des travaux hors taxes. Il est donc proposé de solliciter cette aide.

Il a été demandé au Conseil Municipal de :

- décider le doublement de la canalisation d'alimentation en eau potable sous la rue de l'Industrie ;
- de solliciter l'attribution d'une aide financière par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DECIDE

le doublement de la canalisation d'alimentation en eau potable sous la rue de l'Industrie, dans le cadre des travaux d'investissement prévus sur le réseau d'eau de la Ville

SOLLICITE

l'attribution d'une aide financière par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à hauteur de 20 % du montant des travaux hors taxes.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2016

Publication : 21/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. M. MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 21 AVRIL 2016

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le LUNDI QUATRE AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 29 MARS 2016

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mmes JOSSEAUME, CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, VIVIEN, Mme GUILBERT, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA – Conseillers Municipaux

Etait absente avec motif connu et valablement excusée :

M. DUBOST	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. POURNY)
Mme BURET	(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Mme MARTIN	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à Mme RUL)
Mme AUBEY	
Mme de GEYER d'ORTH	(qui avait donné pouvoir à Mme MARY ROUQUETTE)
Mme GUEVEL BADOU	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 16-062**

DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES,
URBANISME &
PATRIMOINE

EFFACEMENT DE DETTES – BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE

La Banque de France a informé le comptable public d'une homologation pour des procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire concernant un débiteur, pour un montant total de 297,96 €. Ces produits concernent des repas de novembre et décembre 2013.

La collectivité se trouve dans l'obligation d'effacer ces dettes, vu l'instruction codificatrice n° 11-022 du MO du 16 décembre 2011 relatif au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

La dépense sera imputée au 6542 « créances éteintes ».

En conséquence, il a été demandé au Conseil Municipal de prendre acte de l'effacement de dettes pour un montant de 297,96 € sur le budget annexe du Restaurant Scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à huis clos,
le rapport de Monsieur le Maire entendu

PREND ACTE

de l'effacement de dettes, obligatoire suivant instruction de la Direction Générale des Finances Publiques, pour un montant de 297,96 € sur le budget annexe du Restaurant Scolaire.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20160404-16-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2016

Publication : 21/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. MACE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 21 AVRIL 2016